

République française

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINTE ALIMENTAIRE

ARRETE
portant refus d'un legs

Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 1121-1 ;

Vu le courrier du notaire dépositaire reçu le 11 avril 2022, par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne ;

ARRETE :

Article 1^{er} – Refuse le legs consenti en faveur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne par Monsieur Maurice Alexandre François Michel MAILLARD né le 21 avril 1927 et décédé le 6 juillet 2019 à Nantes (44).

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le

Pour le Ministre et par délégation,